



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Statut

Question écrite n° 38037

### Texte de la question

M Jean Laurain attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les projets visant à modifier la formation et la fonction des reéducateurs de l'éducation nationale. La mission de ces personnels consiste à apporter différentes aides spécifiques, psychopédagogiques et psychomotrices à certaines catégories d'élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles ou dans des centres spécialisés. Cette fonction est primordiale dans le système éducatif français et il serait dommageable pour les enfants en difficulté que soit remise en cause la possibilité de pouvoir bénéficier de ces aides. Il lui demande de bien vouloir procéder à un examen très attentif des conséquences que pourrait entraîner le projet de modification de la formation et de la fonction des reéducateurs de l'éducation nationale, et de lui préciser quelles sont ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'intérêt d'un dispositif d'aide qui apporte aux élèves en difficulté le soutien nécessaire à leur maintien dans le système scolaire ordinaire a été confirmé dans le rapport sur le fonctionnement des groupes d'aide psychopédagogique (GAPP) que l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale de l'éducation nationale ont remis au ministre. C'est le souci de donner à ce dispositif une plus grande souplesse qui a conduit à modifier les modalités de la formation et de la certification des maîtres chargés de rééducations psychomotrices et de rééducations psychopédagogiques. La fusion de ces deux formations spécialisées complémentaires en une option G du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) donne aux maîtres titulaires de cette nouvelle option une polyvalence qui leur permet d'étendre leur champ d'intervention.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurain Jean](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38037

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire: personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1099

**Réponse publiée le :** 2 mai 1988, page 1882